

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE

SAINT ANDRE LES VERGERS (10)

VILLE DE SAINT-ANDRE-LES-VERGERS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 14 AVRIL à 19 H 00

Nombre de Conseillers Municipaux.....33
Nombre de Conseillers en exercice.....33
Nombre de Conseillers présents.....29

L'an deux mille vingt-six, le Conseil Municipal est dûment convoqué le **MARDI 14 AVRIL à 19h00**, à la salle des fêtes, en séance publique, sous la présidence de Mme LEDOUBLE Catherine, Maire. La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux le 8 avril 2026, affichée au tableau des affichages officiels le 8 avril 2026 et publiée dans la presse locale.

Etaient présents : Mme LEDOUBLE Catherine, M. LIMA Emmanuel, Mme LEROY Marie-Pierre, M. PERRARD Didier, Mme BERLOT Catherine, M. MAITROT André, Maires-Adjointes, MM. BALLAND Alain, BRUNET Raymond, DRAGON Jean-Luc, DUMONT Jean-Michel, Mmes LANOUX Claudie, KUROWSKI Myriam, MONT-DESFONTAINES Nathalie, RICCARDI Véronique, MM. GOJJARD Pascal, RAHAMNIA Farid, NEFFLIER Pierre-Marie, Mme QUINTART Sylvie, M. WARNESSON Bruno, Mmes DEMIR Selda, EDESA Stéphanie, JOSSO Gorete, MM. CHEHADE Hicham, GROSJEAN Sébastien, Mme DENIS Angélique, MM. VANARET Florian, LEFEVRE Vincent, BALLANFAT Florent et Mme Sylvie GARET formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents représentés :

Mme PAGLIA Olympe	mandataire	M. GOJJARD Pascal
Mme OLLIER Graziella	mandataire	M. VANARET Florian
M. CORNEVIN Jean-Pierre	mandataire	M. BALLANFAT Florent

Était absente

Mme GALLERY Alice

Secrétaire de séance : Mme Angélique DENIS

XXXX

Séance du 14 avril 2026

***Délibération du Conseil Municipal
de SAINT-ANDRE-LES-VERGERS
- N° 2026/019***

**DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE DE SAINT-ANDRE-LES-VERGERS
AU TITRE DE LA REPRESENTATION DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE AU
SDDEA**

Rapporteur : Mme Catherine LEDOUBLE

Vu les statuts du Syndicat mixte de l'eau, de l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif, des milieux aquatiques et de la démoustication (SDDEA), et notamment son article 29 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-33, L. 5211-1 et L. 5211-8, L.5721-2

Considérant que Troyes Champagne métropole est compétent en matière d'eau potable, d'assainissement collectif, d'assainissement non-collectif, de gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations et de la démoustication.

Considérant qu'à ce titre, Troyes Champagne Métropole représente la Commune au sein des instances du SDDEA.

Considérant que suite au renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires au titre des élections municipales intervenues au mois de mars 2026, Troyes Champagne Métropole doit désigner ses représentants (délégués titulaires et suppléants) au sein des instances du SDDEA (Conseils de la Politique de l'Eau (COPE), Territoires, Bassins, Assemblées Générales et Bureau du SDDEA).

Considérant que dans ce contexte, Troyes Champagne Métropole demande à la Commune de proposer des délégués de la collectivité qui représenteront Troyes Champagne Métropole au sein des instances du SDDEA.

Considérant qu'un membre désigné délégué titulaire ou suppléant pour une compétence peut également l'être pour plusieurs compétences.

Considérant qu'il est rappelé que seuls les délégués titulaires peuvent être élus aux différentes instances du SDDEA (Présidence de COPE, conseiller de Territoire ou de Bassin, membre du Bureau syndical ou de l'Assemblée générale).

Considérant qu'à défaut de désignation par notre Commune, le Conseil Communautaire désignera, en qualité de délégué titulaire au SDDEA, un délégué communautaire de notre Commune. Son suppléant sera alors choisi parmi les membres de notre conseil municipal.

Considérant en outre, que notre commune doit également proposer à Troyes Champagne Métropole des représentants au sein du Conseil de la Politique de l'eau (COPE).

Considérant que le COPE assure le suivi des affaires locales du service d'eau et à ce titre décide au titre de la gestion quotidienne des services relevant de son aire géographique, des modes de gestion, des équipements et les biens relevant de son aire géographique, des investissements et du prix des services publics dont il a la charge.

Séance du 14 avril 2026

***Délibération du Conseil Municipal
de SAINT-ANDRE-LES-VERGERS
- N° 2026/019***

Considérant qu'il est rappelé qu'en application de l'article 10.1 des statuts du SDDEA, par défaut la composition du COPE est l'organe délibérant de l'EPCI membre, sauf si l'organe délibérant désigne par délibération une composition spécifique.

Considérant ainsi, qu'à défaut de désignation par notre commune, Troyes Champagne Métropole désignera, par délibération, le conseil municipal de notre commune aux fins de constituer le COPE.

Considérant enfin qu'il reviendra à Troyes Champagne Métropole de prendre une délibération définitive visant à la désignation de ses représentants au titre de l'ensemble de ses communes membres et d'en donner communication au SDDEA.

Au bénéfice de ces informations, il est demandé au Conseil municipal de proposer au titre de la représentation de Troyes Champagne Métropole au sein des instances du SDDEA, pour la :

1) Compétence Eau Potable

Sièges à pourvoir en qualité de délégué : 7 titulaires – 7 suppléants

	Délégués titulaires	Délégués suppléants
1	Catherine LEDOUBLE	Jean-Luc DRAGON
2	André MAITROT	Jean-Michel DUMONT
3	Sylvie QUINTART	Farid RAHAMNIA
4	Myriam KUROWSKI	Pierre-Marie NEFFLIER
5	Claudie LANOUX	Catherine BERLOT
6	Raymond BRUNET	Bruno WARNESSON
7	Sylvie GARET	Florent BALLANFAT

2) Compétence Assainissement Non-Collectif

Sièges à pourvoir : 7 titulaires – 7 suppléants

	Délégué(s) titulaire(s)	Délégué(s) suppléant(s)
1	Catherine LEDOUBLE	Jean-Luc DRAGON
2	André MAITROT	Jean-Michel DUMONT
3	Sylvie QUINTART	Farid RAHAMNIA
4	Myriam KUROWSKI	Pierre-Marie NEFFLIER
5	Claudie LANOUX	Catherine BERLOT
6	Raymond BRUNET	Bruno WARNESSON
7	Sylvie GARET	Florent BALLANFAT

Séance du 14 avril 2026

***Délibération du Conseil Municipal
de SAINT-ANDRE-LES-VERGERS
- N° 2026/019***

Sont proposés au titre de la représentation de Troyes Champagne Métropole au sein du COPE :

Le conseil municipal de la commune

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour) :

- **ADOpte le rapport présenté.**

Pour Extrait conforme,

La secrétaire de séance
Mme Angélique DENIS


Le Maire,

Catherine LEDOUBLE